

L. Treyvaud,  
BULLE [342  
Bois de conserves.

de la laiterie de Ben-  
ne d'Alterswyl, cant. de Fri-  
andre **SON LAIT** de pre-  
Local bien aménagé et distri-  
eurs devront produire des ga-  
bilité suffisantes et il ne sera  
anité pour les frais de voyage.  
STEPHAN HAYMOZ, à Haymoz-  
erswyl. (H564F) [476

de tourteaux.

septembre courant, dès  
midi, au café de l'hôtel des  
vente en mises publiques et  
justice de 500 kg. de tour-

ptembre 1887.  
Le greffier: L. ROBADEY.

AGE SUISSE

ALANT RAPIDE  
ami et l'aide des domestiques  
age le plus vite brillant  
onservateur de la chaussure.  
expositions de Paris et Vienne.  
qualité distinguée à l'exposi-

es magasins d'épicerie, mer-  
e.  
Krauss & C<sup>ie</sup>, fabricants,  
berhofen (Thurgovie).

POPULAIRE SUISSE

de Fribourg.  
rés sur nautissement  
s cotées:  
% à 3-4 mois;  
% à 6 mois,  
ns commission.  
août 1887.

LA DIRECTION

re à vendre:

de foin et regain, pre-  
is le repas d'une trentaine  
esser au propriétaire FAVRE,  
ont. [482

irerait acheter

environ 25 kg. de beurre  
esser les offres à HENRI DU-  
oye. [480

Pour la foire de la Saint-  
Denis, un regain.  
Constant Bucher, en Palud,  
[481

. 7000 pieds de foin et  
regain, à consommer  
Joseph DESCLoux, feu Franz,  
[493

. Une baratte servant à  
la fabrication de 30 kg.  
is.  
laiterie de Riaz. [497

Pour entrer de suite, un local  
avantageusement placé, pou-  
vreau ou magasin.  
nd'rue 164. [450

Pour y entrer de suite, une  
chambre meublée pour  
personnes, située à la rue de  
e.— S'adresser à M. MAGNIN,  
7. [496

rognerie.

artifient la guérison de ma-  
r le traitement par corres-  
emèdes inoffensifs de l'Éta-  
guérison de l'ivrognerie de  
l. de Moos, Hirzel; A. Vol-  
Domini Walther, Courcha-  
nühl, Weid p. Schönenwerd;  
henbach (Berne); Mme Sim-  
Ringingen.

tement soit avec consente-  
du malade. Moitié des frais  
rison. Attestations, prospec-  
gratuits. Adresser: A l'Éta-  
guérison de l'ivrognerie, à  
[402

'Ancro' est le seul véritable

te et Rhumatisme; guéri-  
prompte et radicale par lo

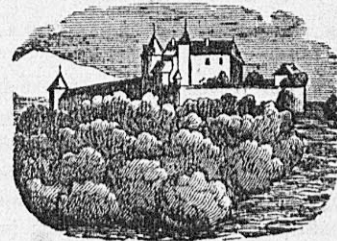
ain-Expeller

marque ancre. Dans  
es les bonnes pharmacies.  
la plupart des pharmacies

primerie Emile Leuz.



# LA GRUYÈRE



## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 8 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus,  
payable d'avance.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent  
la ligne ou son espace;

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de  
port.

BULLE, le 30 septembre 1887.

### Les juristes suisses à Bellinzone.

La nouvelle loi fédérale sur les poursuites sera, au point de vue centralisateur, un des événements les plus considérables de ces dernières années.

A ce titre, il est intéressant de voir comment l'opinion publique suisse accueille ce projet de loi.

La note juste nous est donnée par les délibérations de la Société des juristes suisses qui vient de tenir sa réunion annuelle à Bellinzone. C'est pourquoi nous croyons devoir donner un court résumé de cette discussion, laquelle condense les avis différents qui se sont fait jour sur cette matière.

A la première séance, MM. Reichel et Alfred Martin résumèrent oralement leurs rapports. M. Reichel s'attache surtout à démontrer la nécessité d'instituer exclusivement les tribunaux comme autorité de surveillance. M. Martin s'arrête aux petits arrondissements de poursuites, un pour chaque village, introduits dans la loi par la majorité du Conseil des Etats, et reproche à ce système de défigurer celui du projet et de dénaturer l'office du préposé, qui devrait avoir le caractère d'une magistrature. Il critique en outre les dispositions de la nouvelle loi concernant les recours à l'autorité de surveillance et fait ressortir qu'on n'a pas suffisamment distingué entre les recours portant sur des questions de droit et les recours purement administratifs concernant la section du préposé. L'un et l'autre critiquent l'inconséquence de la majorité des Chambres fédérales qui a reculé devant l'idée de rendre les cantons responsables de la mauvaise gestion des préposés et laisse ainsi le public obligé de recourir à ces fonctionnaires, sans aucune garantie sérieuse.

En somme, et nous sommes assez de cet avis, les deux rapporteurs font le reproche au texte de loi qui est sorti des délibérations des conseils d'avoir gâté

sur plusieurs points le projet du Conseil fédéral.

M. le conseiller fédéral Ruchonnet, principal auteur de ce projet, prend néanmoins la défense de l'œuvre des chambres. Il a regretté la mutilation que son projet a subie, mais il reconnaît que peut-être c'était un mal nécessaire pour faire accepter la nouvelle loi fédérale dans une partie de la Suisse allemande. Cette loi est un premier pas; lorsqu'il aura été franchi, lorsque la nouvelle législation sera entrée dans les mœurs, on pourra la corriger dans ses parties les moins heureuses. En ce qui concerne la division en grands ou petits arrondissements de poursuites, elle est facultative, et les cantons qui ont voulu le maintien de leurs petits arrondissements pourront toujours, lorsqu'ils en auront reconnu les inconvénients, les modifier sans qu'il soit nécessaire de reviser la loi. A M. Martin, qui a critiqué le système qui est à la base de la loi, celui de la poursuite exercée sans titre payé et exécutoire, qui est en honneur dans les pays de législation romanique, M. Ruchonnet répond que c'est de propos délibéré qu'on a rejeté cette vieilleries par dessus bord et qu'on a écarté un système qui entraînait trop fréquemment à un double procès et à une double opposition. L'orateur justifie l'organisation de l'autorité de surveillance telle qu'elle existe dans la loi et fait remarquer aux deux rapporteurs qu'on est bien revenu aujourd'hui de la théorie trop absolue et trop doctrinale de la stricte séparation des pouvoirs. Le recours au Conseil fédéral amènera des solutions rapides et pratiques bien supérieures aux lenteurs inhérentes aux recours devant l'autorité judiciaire. Le peuple, qui ne se nourrit pas de théories et de distinctions creuses, qui veut les affaires promptement menées, avec le moins de frais possible, sera très certainement de cet avis.

M. Hoffmann, dont les propositions sur les points attaqués, petits arrondissements et suppression de la responsabilité pécuniaire des cantons, ont été votées par la majorité du Conseil des Etats, les défend contre les reproches qui leur sont adressés. D'abord, la discussion est tardive, la loi est adoptée, il ne reste

plus qu'à en apurer le texte, mais sans toucher au fond. Les critiques actuelles ne peuvent aboutir qu'à rendre la loi impopulaire et à provoquer un referendum. Le système des grands arrondissements de poursuites se relie à des traitements fixes assez élevés, qui seraient très mal vus dans les cantons comme ceux de la Suisse primitive et de la Suisse orientale où la presque totalité des fonctions publiques sont gratuites. Quant à l'organisation de l'autorité de surveillance, l'orateur se console des critiques qui en sont faites par la pensée que la loi n'a pas été faite pour faire plaisir aux juristes, mais pour le peuple et pour ses véritables besoins.

M. Haberstick appuie M. Hoffmann dont il a combattu les idées au Conseil des Etats sur les petits arrondissements, sur la responsabilité des cantons et sur d'autres points encore. Il est maintenant trop tard pour toucher au texte de la loi.

M. Cornaz est du même avis. Les rapports présentés auraient offert beaucoup plus d'intérêt l'année dernière, lorsque les débats des Chambres n'étaient pas encore intervenus. Maintenant on doit faire la part du feu et accepter la loi telle qu'elle est avec ses imperfections. Si la Société des juristes veut faire valoir dans ces matières sa très légitime influence elle doit se préoccuper des dispositions transitoires de la loi qui sont encore à faire. Y aura-t-il un arrêté fédéral contenant des dispositions uniformes pour l'entrée en vigueur de la loi dans toute la Suisse, ou bien fera-t-on autant de dispositions transitoires distinctes qu'il y a de législations cantonales différentes, en tenant compte des besoins particuliers? Voilà ce qu'il faut décider, et ce qu'il serait intéressant de discuter.

M. Oswald, de Lucerne, exprime l'opinion que la loi étend beaucoup trop les compétences du préposé et qu'elle a tort d'en vouloir faire un magistrat. Il est d'avis que la séparation des pouvoirs doit être l'objet d'un sérieux examen, et que la discussion actuelle a encore son utilité. L'assemblée fédérale n'a pas dit son dernier mot et tant qu'un vote d'ensemble

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 7

## L'ÉNIGME

PAR  
JULES LERMINA

Seulement, au moment où Marie se leva pour se diriger vers sa chambre, Georges lui dit doucement:

— Ma mère, embrassez votre fils!  
Et il y eut, dans un sanglot contenu, l'expression du suprême regret que laissait dans ces deux cœurs l'absence d'un honnête homme.

Georges appela le domestique et donna quelques ordres pour la matinée. Puis il descendit dans le jardin. Il n'éprouvait pas encore de lassitude. La surexcitation n'était pas tombée. La nuit, profonde maintenant, l'enveloppait, et le craquement du sable sous ses pieds lui rappelait le cimetière où dormait son père. Il cherchait à se redresser sous le coup qui l'avait frappé. Pour la première fois depuis trois jours, il avait la notion d'un réagissement nécessaire. S'efforçant, il respira plus largement, plus longuement. Il reprit possession de sa pensée. Le vent frais passait dans ses cheveux et réveillait sur ses tempes la sensation engourdie; c'était

comme si la vie fût peu à peu rentrée en lui. Il revoyait un à un les faits de ces dernières heures et tout à coup il se rappela les étranges paroles de Germaine.

A quoi donc songeait-il?... Et comment ne lui étaient-elles pas revenues plus tôt en mémoire? Certes, le suicide de son père était évident. Mais à cet acte de désespoir nul n'avait formulé de cause vraisemblable. La fièvre, la maladie, mais tout semblait prouver que la main et la tête étaient calmes à l'heure fatale. Le soldat avait appuyé le pistolet sur son crâne, sans un tressaillement.

« Tu ne viens pas! » me voici! dit une voix sourde derrière le jeune homme.  
Il frissonna, et se retourna brusquement. Estompée de ténèbres, Germaine, grande, maigre, étrange silhouette, se tenait debout derrière lui... il agita les mains comme s'il eût voulu écarter une vision fantastique...

« Est-ce que tu ne veux pas venger ton père, Georges? dit-elle, parlant vite, comme si elle eût éprouvé une hâte fiévreuse de jeter l'accusation qui bourrelait son âme. Est-ce que, toi aussi, tu t'es laissé prendre aux feintes de cette femme... alors, je m'en vais... et c'est moi qui agirai seule... »  
Georges secoua sa torpeur.

« C'est toi, Germaine. Pardonne-moi! je rêvais, je suivais par delà la vie celui que j'ai tant aimé... Que veux-tu?... je ne te comprends pas... »

— Oh! tu me comprendras... sois tranquille. Je serai brève... et claire... »

Elle lui prit la main, et l'entraînant, elle l'attira jusqu'au bout du parc... Là, il y avait un bosquet de plantes vertes, troènes et lauriers, qui formait comme un rideau; au delà,

une palissade haute de quelques pieds laissait deviner les profondeurs de l'horizon.

« Tiens! fit-elle en le contraignant à s'asseoir sur un banc, tandis qu'elle-même restait debout, regarde où tu es... c'est l'extrémité du parc... là on est caché!... nul ne peut voir, et pourtant on a vu... »

— Qu'a-t-on vu? »  
Germaine se redressait comme pour jeter de plus haut les paroles sinistres qui brûlaient ses lèvres:

« On a vu, reprit-elle d'un ton grave, solennel, on a vu entrer le désespoir... on a vu entrer le désespoir... on a vu entrer la mort... »

Georges, bien qu'il ne vit point distinctement son visage, tenait ses yeux obstinément fixés sur cette forme noire... des gouttes de sueur coulaient sur son front.

« Parle, dit-il.  
— Veux-tu savoir pourquoi ton père s'est tué? »

— Si je le veux!...  
— Eh bien, c'est parce que ton père a commis un crime dans sa vie... »

— Un crime!...  
— Oni, un crime de faiblesse, d'insulte pour la mémoire d'un ange... et cela, le jour où il a donné le nom de comtesse de Morlaines à une... »

Georges se leva d'un bond:  
« Tais-toi! Germaine! au nom de mon père, je te défends d'outrager celle qu'il respectait... »

— Au nom de ton père, je dirai la vérité... Cette femme est une misérable... qui a su, par sa bassesse, par son hypocrisie, conquérir, voler plutôt la place que ta mère avait oc-

n'a pas eu lieu, des améliorations peuvent être introduites.

M. Léo Weber prend la défense de l'institution du préposé que la Suisse romande a acceptée, bien qu'elle lui fût inconnue. S'il est désirable que le préposé ait partout une certaine culture juridique, cette exigence ne peut être posée maintenant. Dans ces conditions, il est d'autant plus important que le droit de recours soit largement organisé et surtout qu'il fonctionne d'une manière pratique et facile. La loi donne entièrement satisfaction sur ce point. Il n'est pas aussi simple qu'on se l'imagine de distinguer entre les recours purement administratifs et les recours fondés sur des questions de droit. Ces questions se confondent souvent et le plus mauvais des systèmes consisterait à soulever pour un seul acte du fonctionnaire deux recours différents devant deux autorités différentes.

M. le professeur König s'élève contre l'attitude prise dans la discussion par MM. Hoffmann, Haberstich et surtout par M. Cornaz qui disent à la Société des juristes : Vous arrivez à tard, vous n'avez plus le droit de traiter cet objet, nous l'avons voté à l'assemblée fédérale et tout est fini. Il y a encore le peuple qui dira son dernier mot. Il est possible que l'opinion dominante se prononce en faveur d'une centralisation plus complète et que le peuple réponde, par exemple, qu'il ne veut pas d'une loi fédérale sur la poursuite, tant que les tribunaux chargés de l'appliquer ne seront pas nommés par la Confédération.

M. Morel, juge fédéral, se prononce sans hésiter en faveur de la compétence du Conseil fédéral, comme autorité supérieure de recours. Cette autorité est mieux placée que ne le serait le tribunal fédéral pour diriger le préposé par voie d'instructions générales et de circulaires. D'une manière générale, elle est mieux outillée pour faire fonctionner la loi, surtout dans les premiers temps.

M. Roguin, juge fédéral, voudrait au contraire réserver les deux compétences, l'une administrative et l'autre judiciaire suivant les cas.

### Nouvelles suisses.

**Chambres fédérales.** — Les Chambres fédérales se réuniront le 5 décembre prochain. — On sait que les élections pour le renouvellement du Conseil national auront lieu le 30 octobre.

**Brevets d'invention.** — Le département fédéral du commerce convoquera prochainement une grande commission chargée de discuter les articles de la loi sur les brevets d'invention et l'application de cette loi. La commission sera composée de membres de l'assemblée fédérale, de délégués de la Société des architectes et anciens élèves de l'école polytechnique et de représentants de la Société des ingénieurs.

**Zurich.** — Le synode scolaire vient de se prononcer pour la suppression de l'école normale pour élèves-régents et l'envoi dans les écoles secondaires des jeunes gens destinés à l'enseignement primaire.

cupée; elle a assis à ce foyer d'honneur l'infamie et l'adultère... Comprends-tu maintenant pourquoi le général s'est cassé la tête d'un coup de pistolet ?... »

Cette paysanne avait une sorte d'éloquence sauvage qui procédait par coups de massue. Georges chancelait. C'était comme une nouvelle mort qu'il apprenait tout à coup : le second choc était trop rude... il se laissa tomber sur le banc et, plongeant sa tête dans ses deux mains, il se mit à pleurer nerveusement.

« Pleure, pleure ! continuait Germaine avec un accent dont l'âpreté devenait effrayante... mais souviens-toi que tu as juré de venger ton père. Tu la chasseras, n'est-ce pas ? tu la jetteras dehors comme une bête malfaisante, en criant bien haut la vérité... car elle est orgueilleuse, la belle Marie Deltour, et impudente donc !... »

Il y eut une dernière révolte dans la conscience de ce fils, respectueux des profondes affections de son père :

« Je ne veux rien entendre, dit-il brusquement. Tu es folle. La douleur t'égare. Demain, oui, demain, nous reparlerons de tout cela. »

Il répétait ce mot : Demain !... et il repoussait Germaine dans la direction de la maison. Mais elle se dégagea, et levant ses bras vers le ciel, comme si elle allait maudire :

« Mais tu es donc devenu lâche ! cria-t-elle avec force.

— Lâche, moi !

— Tu n'aimais donc pas ton père !

— Ne dis pas cela !... c'était l'ami de mon âme, c'était ma conscience vivante !... »

— Eh bien, alors... Pourquoi ne veux-tu pas m'entendre ? »

Il baissa la tête sans répondre.

**Berne.** — Le *Bund* se plaint de ce que les prisonniers enfermés dans la prison du Käfigthurm, située au beau milieu de la ville, font un tel vacarme qu'ils troublent par leurs chansons le repos des habitants du quartier ! Le *Bund* demande à l'administration des prisons de bien vouloir aussi, si possible, prendre en considération le bien-être des honnêtes gens qui ne sont pas au violon.

— Les ouvriers menuisiers de Berne ont remis à M. le colonel de Buren, président de la ville de Berne, une adresse écrite de remerciements pour les services que ce respectable magistrat leur a rendus dans les discussions qu'ils ont eues avec leurs patrons.

— On s'occupe actuellement à Nidau de rendre de nouveau navigable la Thièle par des travaux de dragage. Les terres retirées de la rivière sont employées à combler la partie qui subsistait encore des anciens fossés du château du côté nord-ouest de la ville; elle y perdra sans doute encore un reste intéressant de ses fortifications du moyen âge, mais elle y gagnera incontestablement comme aspect; en outre, l'atmosphère sera purgée des miasmes que répandait cet antique marécage et le rétablissement de la navigation de la Thièle ne manquera pas, sans doute, de donner à la petite cité un mouvement qui lui faisait défaut depuis longtemps.

**Obwald.** — Le feu a détruit dernièrement une grange à Sachseln, où trois pauvres voyageurs s'étaient réfugiés pour passer la nuit. Un de ces hommes a malheureusement péri dans les flammes et son corps a été retrouvé entièrement carbonisé; ses deux compagnons n'ont pu être sauvés qu'à grand-peine.

**Nidwald.** — La Société suisse d'utilité publique, réunie à Stanz, a décidé d'acheter pour le prix de 8747 fr. le « Stützenrütli » et d'en faire abandon à la Confédération à titre de don national. Un don de 1000 fr. a été voté en outre en faveur de Zoug et dix subsides de 250 fr. ont été accordés pour l'instruction complémentaire d'institutrices. La prochaine réunion de la société aura lieu à Soleure, sous la présidence de M. Munzinger, conseiller d'Etat.

**Glaris.** — MM. Blumer, landammann, et Schindler, conseiller national, ont été nommés présidents d'honneur de la fête centrale du Grütli, qui aura lieu l'année prochaine à Glaris. Les présidents du comité d'organisation sont MM. Mercier, conseiller national, et Gallati, colonel.

**Zoug.** — Le pape Léon XIII a fait un don de 4000 fr. aux victimes de la catastrophe de Zoug.

**Soleure.** — La Constituante, sur un brillant rapport de M. le professeur von Arx, a voté la fusion du séminaire des instituteurs avec l'école cantonale.

Le nombre des inspecteurs forestiers a été réduit de cinq à quatre, sur la proposition de M. Vogt, ing. La session étant terminée, une commission sera chargée de revoir le texte de la constitution, et la Constituante se réunira de nouveau pour la votation d'ensemble.

— Mgr Fiala est rentré à Soleure, réconforté par sa cure à Ems.

**Bâle.** — Aux élections complémentaires du Grand Conseil qui ont eu lieu dimanche, quatre radicaux et quatre conservateurs ont été élus. Il y a un ballottage.

— L'inauguration du monument élevé au cimetière du Kannefeld, par la colonie française, à la mémoire des soldats de Bourbaki, morts à Bâle en 1871, a eu lieu dimanche en présence d'un public nombreux. M. Decrais, consul de France, a prononcé un discours de circonstance.

« Pourquoi, je vais te le dire, moi... Oh ! tu sais, je suis toujours la même... de ma vie je n'ai menti, et de ma vie je n'ai pu garder un poids sur le cœur... Tu ne veux pas que j'accuse cette femme, parce que tu l'as regardée, que tu as vu ses cheveux blonds, ses yeux bleus... parce que tu la trouves belle !... Ah ! tous les hommes sont les mêmes !... »

D'un geste irrité, Georges lui saisit les poignets :

« Malheureuse ! tu blasphèmes !... Cette femme est l'épouse de mon père... je l'ai appelée ma mère... »

— Toi, tu l'as appelée... Ah ! c'en est trop !... Georges, je veux que tu m'écoutes, et tu m'écouteras... D'abord, je ne te laisserais pas passer... il faudrait me frapper, et tu n'oserais pas, car, après la sainte créature si bonne, si pure, que nous pleurons, après la vraie comtesse, il n'y a que moi... que moi, entends-tu bien, ingrat ! que tu aies le droit d'appeler ta mère !... »

Il reculait devant Germaine. Il se sentait dominé, saisi d'une sorte de terreur superstitieuse. La vieille servante avait maintenant dans la voix d'ineffables douceurs :

« Est-ce que tu crois que c'est pour rien que je vais te faire de la peine !... Je sais bien, il aurait été doux pour toi de croire à l'honnêteté de cette femme, à son amour pour ton père. Mais enfin, raisonne, mon enfant; comprends... il s'est tué... donc il était malheureux, c'est bien simple, cela... malheureux, par qui ?... ce n'était pas par moi... tu me connais ! ni par toi non plus, le meilleur et le plus respectueux des fils... Donc, c'est par elle... par cette voleuse de fortune et de titre qui s'est faite comtesse... qui porte le nom de ta mère... Oh ! mais... tu le lui reprendras, tu le lui arracheras... »

— Le fabricant de vins Güntert, à Bâle, avait été condamné cet été, en première instance, à 1000 fr. d'amende pour falsification de vin. Güntert n'accepta pas cette condamnation, mais le jugement de première instance a été confirmé.

**St-Gall.** — L'assemblée annuelle des instituteurs suisses a été ouverte dimanche à S-Gall, dans la Laurenz-Kirche, par un discours de M. Curti, landammann. Sept cents instituteurs étaient présents. La principale question à l'ordre du jour était celle de l'organisation des écoles primaires selon le système le plus conforme aux besoins actuels.

**Argovie.** — Un arbre de 300 ans, un vénérable tilleul qui ornait une place du village argovien de Stauffen, vient de disparaître. On prétend que les baillis de Lenzbourg venaient autrefois rendre la justice sous son ombrage. Des frelons ayant fait leur nid à l'intérieur de l'arbre, le propriétaire voulut détruire les insectes en les enfumant avec du pétrole, mais l'arbre prit feu et s'abattit.

— Le jour du Jeûne fédéral, le culte protestant a été célébré pour la première fois dans le couvent de Muri, tandis que, après environ un siècle d'interruption, le culte catholique a été célébré pour la première fois dans la ville de Zofingue.

**Tessin.** — Les débats de l'affaire Emilio Ginella et consorts ont commencé devant le tribunal criminel de Mendrisio. On se souvient que Ginella, soutenu par plusieurs de ses amis ultramontains, a tiré cinq coups de revolver sur son ancien ami Catenazzi et l'a dangereusement blessé à la cuisse. Catenazzi n'est pas encore complètement remis de sa blessure. Les débats de cette cause dureront sans doute plusieurs jours.

**Vaud.** — On signale depuis quelque temps de nombreux vols commis dans les environs des Moulins et au Clos. Les malfaiteurs s'en prennent surtout aux récoltes qui arrivent à leur maturité, notamment aux champs de pommes de terre. A la Manche, on a enlevé, en outre, d'un rucher plus de 30 kg. de miel.

— La mise des vins de l'hôpital de Vevey aura lieu mercredi 5 octobre prochain, dès 2 1/2 h. du jour, dans l'une des salles de l'hôtel de Ville. La récolte est évaluée à 153,000 litres.

**Valais.** — L'ascension du Weisshorn (4512 m.) a été faite, le 24 septembre, par MM. Franel, professeur à l'école polytechnique fédérale, et Th. Rittener, professeur au collège de Sainte-Croix, accompagnés des guides Pierre Sarbach et Fridolin Perrin. Malgré la saison avancée, cette difficile excursion s'est effectuée dans d'excellentes conditions. « Beau temps et bonne neige », nous dit-on. « Au sommet, température fort supportable; vue magnifique sur les montagnes de la Suisse, de la France et de l'Italie. »

— Depuis le 18 septembre, on expédie tous les jours de la gare de Sion environ 35 à 40,000 litres de moût dans les prix de 42 à 45 cent. le litre.

**Neuchâtel.** — L'école de recrues de Colombier a fait une course militaire par Fleurier, les Verrières, Sainte-Croix et retour par Yverdon.

— Il circule dans le canton de Neuchâtel, notamment à Colombier, des pièces de 5 fr. fausses à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1871. Ces pièces, quoique bien imitées, sont très reconnaissables par leur toucher savonneux et leur couleur noirâtre; le tour est uni et grossier.

c'est à toi, c'est à nous ce nom-là... Tiens, je crois qu'il faudra la tuer... ça vaudra mieux... »

Nulle expression ne saurait rendre l'exaltation furieuse de cette femme, qui semblait une des sylbilles antiques des forêts gauloises... C'est qu'elle avait si longtemps haï — avec une passion féroce — cette intruse qui lui avait pris son maître... Elle la tenait, pensait-elle, et la louve ne voulait pas lâcher sa proie...

Georges ne résista plus : il se courba sous une horreur épouvantée. Il voulait savoir maintenant... La réalité, quelle qu'elle fût, serait un soulagement à ces indicibles angoisses.

« Eh bien, parle, Germaine, parle ! »

— Voilà ! Il y a de cela cinq jours... juste... un individu, une espèce d'homme d'affaires, est venu aux Petites-Tuileries, soi-disant pour parler à M. de Morlaines de la vente d'une ferme... c'était un bel homme, ma foi... dans les quarante ans, rasé de frais, avec des favoris longs d'un pied, et de petits yeux clignotants, mais malins comme ceux d'un chat... Tu sais que M. de Morlaines ne s'occupait jamais d'affaires... Dès que cet homme, qui avait un fier aplomb, comme tu vas voir, lui eut touché deux mots de la vente — un mensonge, — le général lui répondit : « Cela ne me regarde pas, parlez à ma femme ! » C'est vrai que c'était toujours la même chose : elle faisait tout, s'occupait de tout... et recevait même l'argent... tu sauras à quoi elle l'employait. Justement la belle madame arrivait à ce moment-là... le général lui dit deux mots et la laissa avec l'autre... Moi, si j'ai eu tort, — pas tort, ça ne regarde que moi — cet homme-là ne me revenait pas... j'avais surpris quelque chose déjà... (A suivre.)

### Nouvelles

**Franco.** — Le hier la question de aucune décision n'a été prise, pour avoir fait sez profondes se serait fourni des détails. Plusieurs ministres, combattu l'expulsion, raient appuyée. M. Ration fut ajournée jusqu'à la fin de l'année.

— On vient de pro Castelnau, l'orateur naires, pour avoir fait mille francs commis d'assurances anglaises. Decherer, lequel, ay sa vie en faveur de son nom, grâce à un cer stelnau, un autre indi cherer toucha la prim pour l'Amérique ou l'.

— La police a a directeur de l'Estab, 184,000 fr. appartenant républicains.

— On annonce d'E Un lieutenant français domestique chassier d'Alsace lorsque des ritoire allemand tur grièvement le lieutenant.

Les coups de feu allemands. Ces dern avoir affaire avec les pas répondu à leurs s.

Des autorités judici enquete.

Une action diploma ment à ce sujet.

Les autorités allem sur l'incident.

### CANTON

Liste des Fribou des récompens suisse d'agricu

#### ESPEC

##### Etalon

1<sup>re</sup> classe. Pury frèr  
2<sup>me</sup> classe. Ecoffey,  
3<sup>me</sup> classe. Siffert, I

##### Juments poul

2<sup>me</sup> classe. Niquille  
3<sup>me</sup> classe. Kolly, J  
dore, Treyvaux.

##### Mention honorable

##### Poulic

3<sup>me</sup> classe. Martin,

##### ESPE

##### Ayant la

2<sup>me</sup> classe. Peiry, M  
Joseph, Chevilles.

3<sup>me</sup> classe. Charrièr

Joh.-Jos., Treyvaux ;

Pury, frères, Domsidi

##### Au-d

1<sup>re</sup> classe. Bartsch  
veuve, Bertigny.

2<sup>me</sup> classe. Weber,

3<sup>me</sup> classe. Papaux,

Jean-Victor, Charney

Clément, frères, Epe

devant-Pont ; de Di

Jean, Charney.

2<sup>me</sup> classe. Niquille

Jetschwyl ; Weissmülle

3<sup>me</sup> classe. Romaner

Perrin, fils, Semsales ;

Portmann, Joseph, Je

Mentions honorable

Gremaud, frères, Ech

tin, Autafond ; Weiss

##### Sans den

3<sup>me</sup> classe. Pipoz, J

Mentions honorable

**Nouvelles étrangères.**

**France.** — Le conseil des ministres a discuté hier la question de l'expulsion des princes, mais aucune décision n'a été prise. Des divergences assez profondes se seraient produites. M. Fallières aurait fourni des détails sur la propagande monarchique. Plusieurs ministres, notamment M. Barbey, auraient combattu l'expulsion. MM. Barbe et de Hérédia l'auraient appuyée. M. Rouvier aurait obtenu que la question fût ajournée jusqu'au retour de M. Grévy.

— On vient de procéder à l'arrestation du docteur Castelnau, l'orateur habituel des réunions révolutionnaires, pour avoir facilité une escroquerie de 364 mille francs commise, au détriment de compagnies d'assurances anglaises, par un Allemand nommé Decherer, lequel, ayant souscrit des assurances sur sa vie en faveur de sa maîtresse, fit enterrer sous son nom, grâce à un certificat signé par le docteur Castelnau, un autre individu mort. La maîtresse de Decherer toucha la prime et partit ensuite avec celui-ci pour l'Amérique ou l'Allemagne.

— La police a arrêté à Bordeaux, M. Crouzet, directeur de l'*Estafette*, accusé d'avoir emporté 184,000 fr. appartenant à l'Association des journaux républicains.

— On annonce d'Epinal un événement à sensation. Un lieutenant français en garnison à Lunéville et son domestique chassaient sur la lisière de la frontière d'Alsace lorsque des coups de feu tirés depuis le territoire allemand tuèrent le domestique et blessèrent grièvement le lieutenant.

Les coups de feu ont été tirés par des forestiers allemands. Ces derniers prétendent qu'ils ont cru avoir affaire avec les braconniers, lesquels n'auraient pas répondu à leurs sommations.

Des autorités judiciaires de Nancy procèdent à une enquête.

Une action diplomatique a été engagée immédiatement à ce sujet.

Les autorités allemandes ont ordonné une enquête sur l'incident.

**CANTON DE FRIBOURG**

**Liste des Fribourgeois qui ont obtenu des récompenses à la V<sup>me</sup> exposition suisse d'agriculture à Neuchâtel.**

**ESPECE CHEVALINE**

**Etalons reproducteurs.**

- 1<sup>re</sup> classe. Pury frères, Milavy Domdidier.
- 2<sup>me</sup> classe. Ecoffey, Jean-Joseph, Vuadens.
- 3<sup>me</sup> classe. Siffert, P., Schmitt.

**Juments poulinières nées en Suisse.**

- 2<sup>me</sup> classe. Niquille, Napoléon, Charmey.
- 3<sup>me</sup> classe. Kolly, J.-B., Praroman; Schouwey, Isidore, Treyvaux.

Mention honorable: Caille, Sylvain, Estavanens.

**Pouliches et Hongres.**

- 3<sup>me</sup> classe. Martin, Maurice, Epagny.

**ESPECE BOVINE**

**Taureaux.**

*Ayant leurs dents de lait.*

- 2<sup>me</sup> classe. Peiry, Maxime, Montévraz; Hayoz, Joh.-Joseph, Chevilles.

- 3<sup>me</sup> classe. Charrière, Jacques Romanens; Wæber, Joh.-Jos., Treyvaux; Weissmüller, Jacques, Bulle; Pury, frères, Domdidier.

*Au-dessus de 2 ans.*

- 1<sup>re</sup> classe. Bartschy, Johann, Balliswyl; Stocker, veuve, Bertigny.

- 2<sup>me</sup> classe. Wæber, frères, Alterschwyl.

- 3<sup>me</sup> classe. Papaux, François, Treyvaux; Pipoz, Jean-Victor, Charmey; Portman, Joseph, Jetschwyl; Clément, frères, Ependes; Birbaum, Joseph, Avri-devant-Pont; de Diesbach, Pierrafortscha; Pipoz, Jean, Charmey.

**Vaches.**

- 2<sup>me</sup> classe. Niquille, Jos., Charmey; Portman, Jos., Jetschwyl; Weissmüller, Jacob, Bulle (2 prix).

- 3<sup>me</sup> classe. Romanens, Théophile, Vuippens (2 prix).

- Perrin, fils, Semsales; Jungo, Jeau, Vilarsel-sur-Marly; Portmann, Joseph, Jetschwyl; Ubert, Samuel, Bulle.

Mentions honorables: Geinoz, Olivier, Neirivue; Gremaud, frères, Echarlens (2 prix); Cotting, Valentin, Autafond; Weissmüller, Jacob, Bulle.

**Génisses.**

*Sans dents de remplacement.*

- 3<sup>me</sup> classe. Pipoz, Jean, Charmey.

Mentions honorables: Pipoz, Jean, Charmey; Port-

mann, Joseph, Jetschwyl; Geinoz, Olivier, Neirivue; Reynaud, Jos, Farvagny-le-Grand.

*Avec dents de remplacement.*

- 1<sup>re</sup> classe. Pipoz, Jean, Charmey; Ecoffey, Joseph, Rueyres-Treyfayes.

- 2<sup>me</sup> classe. Reynaud, Joseph, Farvagny; Pipoz, Jean, Charmey.

- 3<sup>me</sup> classe. Geinoz, Olivier, Neirivue (3 prix). Pipoz, Jean, Charmey; Cottet, Vincent, Farvagny-le-Petit.

Mentions honorables: Pipoz, Jean, Charmey.

**Familles de reproducteurs.**

**RACE TACHETÉE.**

- 1<sup>re</sup> classe. Diplôme d'honneur. Pipoz, Jean, Charmey.

- 2<sup>me</sup> classe. Geinoz, Olivier, Neirivue.

- 3<sup>me</sup> classe. Médailles d'argent. Weissmüller, Jacob, Bulle.

**PETIT BÉTAIL**

**Espèces porcine.**

**MALES DE RACE ÉTRANGÈRES.**

- 1<sup>re</sup> classe. Brugger, Joh., Tavel.

- 3<sup>me</sup> classe. Rieser, Jacob, Greng; Buchs, Pierre, La-Roche.

**FEMELLES DE RACE ÉTRANGÈRES.**

- 1<sup>re</sup> classe. Brugger, Jean, Tavel; Bertschy, Tavel.

- 2<sup>me</sup> Bertschy, Tavel; Ryser, Jacob, Greng.

**MALES DE RACE INDIGÈNE.**

- 2<sup>me</sup> classe. Brugger, Jean, Tavel; Terreaux, Louis, Fribourg.

**ESPECE CAPRINE**

**FAMILLES DE REPRODUCTEURS.**

- 3<sup>me</sup> classe. Andrey, Laurent, Charmey; Moret, A., Vuadans; Caille, Joseph, Estavanens; Gapany, A., Marsens.

**ESPECE OVINE**

**RACE CROISÉE.**

- Blanc, Jos., Villa-St-Pierre; Ryser, Jacob, Greng; Charrières, Pierre, Salles; Gœtschi, F., fils, Greng; Gaspard, Favre, Cugy; Bertschy, Martin, Tavel (3 prix)

**RACES ÉTRANGÈRES.**

- Gapany, A., Marsens; Dupasquier, Maules; Gœtschi, F., fils, Greng; Ryser, Jacob, Greng.

**ANIMAUX DE BASSE-COUR**

**Poules.**

- de Graffenried, Morat (5 prix); Corboud, directeur, Fribourg (5 prix).

**Pigeons.**

- 2<sup>me</sup> classe. J. Hänni, Morat, (2 prix).
- 3<sup>me</sup> classe. Cottin, Victor, Fribourg; Stauffer, Fréd., Morat; Berger, Jules, Fribourg (2 prix); Schluemp, J., Morat (3 prix).

**APICULTURE**

- Société romande des apiculteurs fribourgeois.
- Société allemande des apiculteurs fribourgeois.

**INSTRUMENTS**

- Derron-Guillod, Môtier.

**PRODUITS**

- Gillet, Montbovon; Bongard, Misery; Castella, Sommentier.

**INDUSTRIE LAITIÈRE**

**Fromages d'Emmenthal.**

- Jungo, J., Buntels.

**Fromages de Gruyère.**

- Appenthel et Thurler, La Roche; Mettraux, Ph., St.-Ours; Chardonnens et C<sup>o</sup>, La Schurra; Gaillard, Jules, Avry; Michel, fruitier, Römerswyl; Moura, Henri, Grandvillard; Oberson, Jos., Berlens; Page, Jean, Châttonnaye; Maudry, D., Corminbœuf; Magnin, Michel, Marsens; Juillard, Joseph, Pont-la-Ville; Jerly, L., Rueyres-Treyfayes; Pipoz, Jean, Charmey; Menoud, F., Sommentier; Esseiva, F., Ecassey.

**Fromages à raper.**

- Appenthel et Thurler, La Roche; Pipoz, Jean, Charmey; Michel, fruitier, Römerswyl; Mettraux, Ph., St.-Ours; Sallin, A., Villard-St-Pierre; Menoud, F., Sommentier.

**Fromages malgres.**

- Glasson et Musy, Bulle; Appantel et Thurler, La-Roche; Chardonnens et C<sup>o</sup>, La Schurra; Birbaum, Jos., La Motte.

**Beurres.**

- Appenthel et Thurler, La Roche; Chardonnens et C<sup>o</sup>, La Schurra; Fromagerie modèle, Treyvaux; Glasson et Musy, Bulle.

**VITICULTURE**

- Hôpital bourgeois de Fribourg; Pellet, Jean, Morat; Chervet, Louis, Praz, Vully; Cressier, Henri, Lugnorres.

**HORTICULTURE**

- Corboud, directeur, Fribourg; Lassailly, G., et C<sup>o</sup>, Avenches; Société d'agriculture du lac de Morat.

**MACHINES ET INSTRUMENTS**

- Barras, M., Fribourg; Erny, Frei et C<sup>o</sup>, Fribourg; Schmid-Beringer et C<sup>o</sup>, Fribourg.

**PRODUITS AGRICOLES ET MATIÈRES UTILES**

**A L'AGRICULTURE**

- Société agricole du district de Morat; Ermel, Fritz, Morat; Notz frères et sœurs, Chiètres; Ecole fribourgeoise de vannerie, Fribourg; Carrard, abbé, Lulli; Société de briqueterie de Lentigny.

**GRUYÈRE**

A l'occasion de la grande foire de la Saint-Denis à Bulle, la compagnie du chemin de fer Bulle-Romont organisera les trains supplémentaires suivants, les mercredi 5 et jeudi 6 octobre :

- Romont, départ 8 h. 25 matin;
- Bulle, arrivée 9 h. 17 >
- Bulle, départ 4 h. 40 soir;
- Romont, arrivée 5 h. 27 >

Des trains supplémentaires auront en outre lieu pour le transport du bétail de Bulle à Romont autant que les besoins l'exigeront. (Communiqué.)

**AGRICULTURE**

**Foires.** — La foire au bétail tenue à Neuchâtel après la clôture de l'exposition a été à peu près nulle. Il y avait très peu de bétail et les acheteurs faisaient aussi défaut, en sorte qu'il s'est fait bien peu de marchés.

A la grande foire d'Erlenbach du 13 septembre, il a été amené plus de 1900 têtes de bétail et il en a été expédié par la gare de Thoune 1273. Quelques pièces de choix se sont vendues très cher et surtout pour l'Allemagne du Sud.

La question de la station laitière n'est pas abandonnée par le canton de Fribourg, qui vient de convoquer une conférence des cantons romands pour étudier ce sujet. Nous verrons.

**VARIÉTÉS**

**La mort de l'Omhgeld.**

L'omhgeld est mort; c'est pour toujours qu'il a terminé sa carrière. Le vin pourra suivre son cours Sans trouver aucune barrière.

Il est mort, son enterrement N'a pas fait un seul œil humide. Douce joie et contentement Brillèrent sur plus d'un front stupide.

Il est mort, ce droit protecteur Des liqueurs plus que malfaisantes. Dans tout canton, ô quel bonheur, Plus de formalités gênantes.

Il est mort, oui tout à fait mort, Cet impôt gênant, vexatoire. Nul homme droit ne plaint son sort; Il est mort sans honneur, sans gloire.

Plus d'entraves comme au vieux temps. Maintenant le vin et la bière, Ces liquides fortifiants, Seront bus dans la Suisse entière.

Nous espérons que les schnapeurs, Quittant leur funeste habitude, Abandonneront les liqueurs Qui les couvrent de turpitude.

Rougemont, le 16 septembre 1887.

J. de SIEDENTHAL.

Par motif de santé :

**Le patron.** — Mon cher Bonvin, vous êtes mon meilleur voyageur; je vous donne un salaire élevé, je vous laisse toute liberté et vous choie comme la prunelle de mes yeux, et vous voulez me quitter? Je ne comprends plus rien, je vous assure.

**Le commis-voyageur.** — Tout cela est vrai, patron, mais chaque fois que j'offre de votre vin, la pratique exige que je goûte moi-même le premier verre et ma santé n'y tient plus!

En police correctionnelle :

**Le président.** — Voyez où mènent les mauvaises fréquentations!

**Le prévenu.** — Les mauvaises fréquentations! si on peut dire! je suis toujours avec les magistrats.

ntert, à Bâle, avait été  
e instance, à 1000 fr.  
vin. Güntert n'accepta  
e jugement de première  
  
nnuelle des instituteurs  
he à S-Gall, dans la  
urs de M. Curti, land-  
eurs étaient présents.  
dre du jour était celle  
rimaires selon le sys-  
oins actuels.  
  
300 ans, un vénérable  
u village argovien de  
On prétend que les  
utefois rendre la jus-  
elons ayant fait leur  
ropriétaire voulut dé-  
ant avec du pétrole,  
t.  
  
le culte protestant a  
is dans le couvent de  
un siècle d'interrup-  
célébré pour la pre-  
gue.  
  
affaire Emilio Ginella  
nt le tribunal criminel  
que Ginella, soutenu  
montains, a tiré cinq  
ien ami Catenazzi et  
cuisse. Catenazzi n'est  
de sa blessure. Les  
sans doute plusieurs  
  
is quelque temps de  
environs des Moulins  
prennent surtout aux  
rité, notamment aux  
la Manche, on a en-  
de 30 kg. de miel.  
  
hôpital de Vevey aura  
n, dès 2 1/2 h. du jour,  
de Ville. La récolte  
  
Weisshorn (4512 m.)  
ar MM. Franel, pro-  
fédérale, et Th. Rit-  
Sainte-Croix, accom-  
ch et Fridolin Perrn.  
e difficile excursion  
s conditions. « Beau  
it-on. « Au sommet,  
ue magnifique sur les  
rance et de l'Italie. »  
  
on expédie tous les  
n 35 à 40,000 litres  
5 cent. le litre.  
  
ecrues de Colombier  
eurier, les Verrières,  
lon.  
  
e Neuchâtel, notam-  
5 fr. fausses à l'effi-  
millésime de 1871.  
sont très reconnais-  
eux et leur couleur  
sier.  
  
Tiens, je crois qu'il  
  
re l'exaltation furieuse  
s sylbilles antiques des  
si longtemps haï — avec  
qui lui avait pris son  
t, et la louve ne voulait  
  
rbait sous une horreur  
nant... La réalité, quelle  
es indécibles angoisses.  
  
... juste... un individu,  
venu aux Petites-Tuile-  
Morlaines de la vente  
ma foi... dans les qua-  
oris longs d'un pied, et  
lins comme ceux d'un  
s ne s'occupait jamais  
i avait un fier aplomb,  
ux mots de la vente —  
ndit : « Cela ne me re-  
C'est vrai que c'était  
out, s'occupait de tout...  
à quoi elle l'employait.  
e ce moment-là... le gé-  
ce l'autre... Moi, si j'ai  
e moi — cet homme-là  
quelque chose déjà...  
(A suivre.)

**A VENDRE**

en mises publiques, **samedi 15 octobre** prochain, de 2 à 4 heures après midi, à l'hôtel du Vanil-Noir, à Grandvillard, sous les conditions qui seront lues, les immeubles suivants, situés au territoire de

**GRANDVILLARD :**

1506. *Fin des Praz*, pré de 1719 centiares. 1507. *Village*, N° 23, habitation, grange, écuries.

1508. *Millier*, pré de 261 centiares, 29 perches. 1509. *Combes*, pré de 603 » 661/2 »

1510. *Combes*, pré de 1827 » 203 » Bulle, le 21 septembre 1887.

Pour Marie et Henri RABOUD : **ALEX. ANDREY**, notaire.

**AVIS** A la marbrerie **E. WIRZ**, à La Tour-de-Trême : **Monuments et croix funéraires, plaques, têtes d'anges et de Christ, etc., dessus de meubles, lavoirs, mortiers. Réparations.** [501]

**A VENDRE**

Le beau domaine du **Champ du Paquier**, de la contenance d'environ 12 hectares (36 poses), situé à proximité de la gare de Vaulruz, belle maison d'habitation avec appartement pour les maîtres et deux maraiches, aussi situées rière Vaulruz, le tout appartenant à **M. Joson PROGIN**.

Pour traiter, s'adresser au notaire **FAVRE**, à Bulle. [345]

**Manufacture de sacs et cornets en papier**

**F. ANTHONIOZ**

**FRIBOURG**

Maison fondée en 1869.

Diplôme à l'exposition de Zurich 1883 pour ses produits supérieurs.

**DÉPOT GÉNÉRAL**

de tous les genres de sacs en papier à l'épicerie **L. TREYVAUD**, Succ. de P. Michel, à **BULLE**

**PAPIERS EN GROS**

Impression de raisons de commerce sur les sacs, cornets, enveloppes, factures. [436]

N. B. Ne pas confondre avec l'Industrielle.

**ATTENTION!**

**Matelas et oreillers antirhumatismaux** du docteur **Collardon**, professeur, à Paris. Remède contre toutes les douleurs rhumatismales, la goutte, les inflammations, névralgies, maux de tête, de dents, d'oreilles, etc., etc.

En vente chez **BAUDÈRE**, ébéniste, à **Bulle**. [483]

**LIMES**

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le **second jeudi après la foire**, sur la place du Tilleul, à **BULLE**.

Se recommande **A. Raggembass**, fab<sup>r</sup> de limes, successeur de **Ph. Guidi**, 281, rue de Morat, Fribourg. [463]

**Maladies du bas-ventre.**

Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Écoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance suivant une méthode scientifique moderne. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion à toute épreuve. [299]

**Bremicker**, méd. prat., Glaris (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable.

**Attention!**

L'honorable public est prévenu que le magasin **BOSSON fils**, chapelier, est transféré à la maison du café **PEYRON**, vis-à-vis du Saint-Michel. — **GRAND RABAIS**. [391]

**Apprentis.**

On cherche à des conditions avantageuses **quelques jeunes gens honnêtes et laborieux**, jouissant d'une bonne vue, âgés de 16 à 22 ans, pour leur enseigner une partie lucrative de la joaillerie d'horlogerie. — Travail assuré après l'apprentissage aussi à domicile.

Envoyer certificats ou références à **L.-E. Junod**, fabrique de joaillerie d'horlogerie, à **Lucens** (Vaud). (H11219L) [509]

**Remède souverain contre le gonfle!**

Le **MÉTÉORIFUGE MÉNARD** guérit sûrement en quelques instants les cas de météorisation ou de gonfle les plus avancés et les plus graves. Il paraît que, cette année, les fourrages sont particulièrement dangereux. Propriétaires de bestiaux prudents, procurez-vous à l'avance ce précieux liquide! Dépôts dans presque toutes les communes; à **BULLE**, chez **MM. Ch. BLANC**, négociant, et **J. MOREL-BADOUX**, marchand de farines. [470]

**Etablissement de teinturerie,**

**d'impression et de lavage chimique des vêtements de C.-A. GEIPEL, à Bâle.**

Pour la saison nouvelle, je recommande mon établissement pour la teinture ou le lavage chimique des vêtements de messieurs et de dames, des plumes, ainsi que de tous les effets en laine, soie, velours ou demi-laine. Exécution soignée. **DÉPOT**: Mlles **Sœurs PEYRAUD, modes**, à **Bulle**, où de plus amples renseignements seront donnés.

Prospectus franco. (H8551Q) [486]

**Guérisons**

de **Bremicker, méd. prat., Glaris.**

Les soussignés se font un devoir d'attester à **M. Bremicker, méd. prat.**, à **Glaris**, la guérison complète, obtenue par lui dans les maladies suivantes:

- Goutte.** J. Imhof, Fischeln près Krefeld.
- Eruptions au visage, boutons, tannes.** K.-W. Schneider, Delémont.
- Catarrhe de l'estomac, langueur d'estomac, dérangement des fonctions digestives, inappétence, éructation, flatuosités.** J. Hugener, Unterägeri.
- Pâles couleurs, anémie, frissons, pâleur du visage se succédant de rougeur, abattement, surtout dans les jambes, palpitation, asthme, inappétence, névralgie, maux de tête, diminution des règles.** Mlle Hugener, Unterägeri.
- Rhumatisme, catarrhe de l'estomac.** M. Steinmann, Oekingen.
- Herpès, dartres (psoriasis) démangeantes à diverses parties du corps depuis 18 ans; âgé de 62 ans.** Jacques Elmiger, Oberebersoll près Hohenrain.
- Catarrhe vésical chronique, épreintes; âgé de 56 ans.** J. Rätz, Messen.
- Rhumatisme, troubles du système nerveux.** G. Brunner, Königsfelden.
- Eruptions au visage, boutons, tannes.** K. Schoop, Uttwil.
- Goître volumineux, asthme depuis longtemps.**
- Dartres démangeantes, névralgie, migraines violentes, chute des cheveux.** Mlle Elise Anker; Mme Feissli-Anker, Ins.
- Catarrhe intestinal chronique, constipation, flatuosités, ardeur d'urine depuis 4 ans; je fus traité par 5 médecins sans aucun résultat.** J. Egli, Gattikon.
- Catarrhe guttural, toux, expectoration, enrouement.** Hermine Gerber, Langenthal.
- Ver solitaire avec tête en deux heures, sans cure préparatoire; j'employais d'autres remèdes vantés dans les journaux sans aucun résultat.** Lina Moor, Aussersihl.
- Tâches de rousseur dès l'enfance.** G. Faas, Langenthal.
- Rhumatisme depuis 25 ans, douleurs très violentes.** Mme Küser, Küssnacht.
- Dartres (eczéma) démangeantes depuis 20 ans; âgé 56 ans.** Mme Bardy, Genève.
- Catarrhe de l'estomac, crampes d'estomac, constipation.** U. Jäggi, Oekingen.
- Incontinence d'urine, atonie de la vessie dès l'enfance; âgé 26 ans. Aucune récidive est arrivée.** Gottl. Leus, Weinfelden.

Succès garanti en tout cas curable! Moitié des frais payable, sur désir, après la guérison! Aucun dérangement professionnel! Traitement par correspondance! La publication des certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue du reconvalescent; en tout autre cas, la pleine discrétion est assurée. [300]

**GLORIOSA**  
Machine à coudre pour les familles et ateliers, égarant les autres machines. Prix très modéré. 3 francs par semaine, au comptant escompte de 10%.



M<sup>me</sup> **BRUNISHOLZ**, Bulle, près de l'église. Fournitures. — Echanges. — RÉPARATIONS.

Dépôts de tous les meilleurs systèmes avec les derniers perfectionnements. [505]

**AVIS**

A vendre une **chaudière** en bon état de la contenance d'environ 500 litres. [506] S'adresser à **M. FRANCEY**, Denis, à La Tour.

**A VENDRE**

Un petit domaine d'environ 3 poses de bon terrain, beaucoup d'arbres fruitiers, attenant à la maison, 4 chambres, boutique, four, chambre à lessiver, eau intarissable, dans le bâtiment, grange, écurie. Favorables conditions de paiement. S'adresser au bureau du journal. [507]

**Le chaufour**

de la **TUILERIE DE BULLE** sera ouvert dès le 3 octobre. **ULRICH frères**. [508]

**DOMAINE A LOUER**

A louer, pour y entrer le 18 janvier prochain (Chaire de St-Pierre 1888), le domaine de **Montmastre**, situé rière **Hauteville**, de la contenance de 8 hectares (environ 23 poses). S'adresser au notaire **FAVRE**, à Bulle. [503]

A louer: Pour la foire de la Saint-Denis, un **repas**. S'adresser à **Constant BUONER**, en Palud, Bulle. [481]

A vendre: Une **baratte** servant à la fabrication de 30 kg. de beurre à la fois. S'adresser à la laiterie de **Riaz**. [497]

**Epicerie L. Treyvaud,** **BULLE** [342]

Grand choix de conserves.

**M. Maillard** continue à liquider tous les articles de son commerce à très grand rabais. **Lingerie, cols, parures, cravates** pour messieurs de 10 à 30 cent. pièce. **Lavallières, fichus, gants. Fleurs artificielles, vases d'église** à fort rabais. **A REMETTRE EN BLOC** à des conditions avantageuses. Location du magasin avec un bel agencement. [442]

**Au moulin de Bulle:**

**Echange de grains** et moutures diverses à façon. **Bouffe d'épeautre.** Prix modérés. [484]

**SCHOCOLAT**  
**Suchard**  
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE  
PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

A louer: Au centre de la ville de Bulle, deux **grands locaux**, pouvant servir de magasins ou de bureaux, l'un pour y entrer de suite et l'autre pour le 1<sup>er</sup> mai prochain. S'adresser au notaire **FAVRE**, à Bulle. [405]

A vendre: Une bonne **jument** de trait avec 1500 pieds cubes de **foin de maraiche** première qualité. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [490]

**A. HAUSVIRT,** *Rue Gambetta 20, NANCY* (Meurthe-et-Moselle) **Bureau de placement** pour bergers, vachers, garçons de culture, etc., etc. [409]

**Concours.**

La commune de Broc met au concours la construction d'un **chatet** avec citerne. Les soumissions seront closes le 23 octobre. Pour renseignements, s'adresser au directeur des travaux. [511]

**Mises publiques**

**jeudi**, jour de foire, et les jeudis suivants, au bout de la promenade, à Bulle, de toutes les **soques et chaussures** d'été et d'hiver du magasin **la Botte Rouge**. Grand choix au magasin de fines chaussures des deux saisons, dans les N°s 35 à 37, vendues bien au-dessous du prix de facture. 510] **TRENQUE**

**Raisins de Sion**

en caisses de 5 kg. à **4 fr. 50 franco** contre remboursement chez 452] (O920L) **Franz de Sépibus**, Sion.

**A. DEMIERRE**

médecin-chirurgien-dentiste, à **BULLE** [468] sera à **Château-d'OE** le 7 et 8 octobre.

**A vendre:**

De 11-12,000 pieds de **foin et regain** avec un beau **repas** de 17 poses, le tout de première qualité. [491] S'adresser à **PERRRET-BERTHET**, à Bulle.

A vendre: 7000 pieds de **foin** et **regain**, à consommer sur place, chez **Joseph DESCLoux**, feu **Franz**, à **Echarlens**. [493]

**Le chaufour**

de la **Tuileries de La Tour-de-Trême** sera ouvert dès le 29 courant. 419] **YENNI, JOSEPH**, tuilier.

**Au demi-prix ordinaire, toutes sortes de papiers à écrire, soit: Une papeterie à 2 fr.**

Dans une jolie boîte **Prix ord. du mag.**  
100 feuilles papier de poste Fr. — 40  
100 enveloppes petit et grand format » 2 —  
12 plumes d'acier de meilleure qualité » 80  
1 manche de plume et 1 crayon » 20  
1 facon d'encre noire de chancellerie » 30  
à 2 fr. au lieu de Fr. 4 20  
10 pap., 17 fr.; 5 pap., 9 fr. On n'a qu'à commander une papeterie à 2 fr. Envoyez, s'il vous plaît, le montant en timbres-poste, si non remboursement. **Niederhauser**, papeterie, Granges (Soleure). 512]

A vendre: 5000 pieds de **foin** à consommer sur place. S'adresser à **M. Félicien Mirvoz**, à **Bulle**.

**On demande:**

Un bon fromager de **gruyères**, connaissant pratiquement et théoriquement à fond la fabrication du gruyère et du beurre. Adresser les offres avec copies de certificats à **M. Butillard**, propriétaire, à **Uchizy**, Saône-et-Loire (France). (Hc3745Y) [513]

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
A L'IMPRIMERIE ÉMILE LENZ A BULLE :  
**Factures,**  
Etiquettes en parchemin, etc.  
Prix des plus modérés.  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Ivrognerie.**  
Les suivants certifient la guérison de maladies obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse): N. de Moor, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walthier, Courchavy; G. Krähenuhl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Röhrenbach (Berne); Mme Simmendingen, inst., Ringingen.

Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser: A l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [408]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Pour la Suisse: 1 an 6 fr.  
Pour l'Etranger le payable d'avance.  
Prix du numéro: 1 fr.  
On s'abonne à tous les jours de poste.

**BULLE**

**Nouveau**

Traités. — M. M. Belart van B. pièces ratifiant le de commerce con la République sud

Emprunt. — L de conversion 3 1/2 versions sont ann ainsi disponibles 8 84 millions ont été par conséquent no

Chemins de fer la *Nouvelle Gazette* s'est mis d'accord subvention fédérale Une subvention s'en outre le départ à la Suisse-Occid verser des subven qui profitent des

Simplon. — U *Gazette de Zurich* l'entreprise est co ont conclu une co quiers, lequel fo 36 millions. Le c souscrit.

La *Nouvelle G* à attendre les s mais, étant donn finance, on peut ne fournirai pas serait pas compro **Zurich**. — L 200 participants. a parlé des préca des maisons pou faciliter le sauvet piers, à Winterthu

**FEUILLET**

**L'É**